

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 novembre 2007

**Déclenchement d'une action en justice
pour sauver une zone humide d'Ottawa, vieille de 9000 ans**

*Ecojustice devant les tribunaux pour contester
une décision discutable du CAMO*

OTTAWA – Des groupes locaux de protection de la nature ont entamé la semaine dernière une poursuite contre la Commission des Affaires Municipales de l'Ontario (CAMO) contestant l'autorisation de mise en chantier de la seconde phase du projet domiciliaire du Village Findlay Creek, au sud de la ville d'Ottawa, malgré la très forte probabilité de détruire par là même la zone humide de Leitrim, vieille de 9.000 ans.

La poursuite est une Demande de Révision Judiciaire, déposée auprès de la Cour divisionnaire de la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario par Ecojustice (anciennement Sierra Legal Defence Fund) au nom de l'Alliance pour les espaces verts dans la capitale nationale, contre la ville d'Ottawa et deux promoteurs de projets, Findlay Creek Properties et une société à numéro.

La procédure conteste la décision du CAMO de refuser deux appels en révision du zonage et d'autoriser la construction de résidences dans cette Zone Humide d'Importance Provinciale. Les appels étaient supportés par les Amis du marais de Leitrim [Friends of Leitrim Wetland] regroupant des membres de plusieurs organisations d'Ottawa liées à l'environnement. La poursuite s'appuie sur la violation des règles de justice naturelle et d'équité procédurale par le CAMO quand il a rejeté les appels sans donner l'opportunité aux demandeurs de lui présenter leurs preuves et arguments.

Selon Linda McCaffrey, Directrice de la Clinique de droit environnemental Ecojustice à l'Université d'Ottawa, "les principes de l'équité procédurale exigent que les participants aient une occasion valable d'être entendus"... "Dans le cas présent le CAMO a violé ces principes en permettant à Findlay Creek Properties de garder par-devers eux des éléments probants concernant les niveaux d'eau dans la zone humide. En bref, nos clients méritent une audition équitable".

La demande de révision judiciaire fait aussi valoir qu'il y a suffisamment de points en matière d'aménagement du territoire qui pourraient être retenus, contrairement aux conclusions auxquelles la Commission est arrivée.

Les 313 hectares (773 acres) de la zone humide de Leitrim abritent au moins 642 espèces de plantes, au moins 90 espèces d'oiseaux et, par endroits, des arbres de 120 à 250 ans. La Zone Humide de Leitrim a été classée comme l'un des "hauts lieux" de la biodiversité au Canada par le *Canadian Coalition for Biodiversity*. Selon les plans actuels, environ 74 ha (183 acres) au nord de la zone, soit un quart de la superficie, serait détruit par les nouvelles constructions.

Des arguments récents, obtenus par les demandeurs, ont confirmé que si cette zone est abandonnée à la construction, le marais entier s'en trouvera gravement affecté, voire même détruit. Ils ont aussi recueilli un rapport d'expert selon lequel la zone serait un habitat potentiel pour la tortue de Blanding, une espèce menacée, protégée à la fois par les législations fédérale et provinciale.

Selon Sol Shuster des Amis du marais de Leitrim, "Les habitants d'Ottawa devraient se sentir outragés qu'un tel projet ait reçu le feu vert. Non seulement la politique provinciale proscrit expressément toute construction sur une Zone Humide d'Importance Provinciale, mais surtout il est absurde d'autoriser la destruction d'un joyau écologique comme ce marais vieux de 9.000 ans".

Si la validité de la requête est reconnue, le jugement sera envoyé au CAMO pour audition selon les règles de justice naturelle et de divulgation. Les Amis du marais de Leitrim contestent aussi une demande de Permis qui autoriserait le drainage de 17 millions de litres d'eau du site par jour durant les deux prochaines années.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Erwin Dreessen, Alliance pour les espaces verts et Amis du marais de Leitrim - (613) 739-0727.
Linda McCaffrey, Directrice, Ecojustice/Université d'Ottawa - (613) 562-5800 poste 3397.

INFO-MEDIA

26 Novembre 2007

Les Groupes

L'Alliance pour les espaces verts dans la capitale nationale, fondée en 1997, vise à préserver les espaces verts de la région de la Capitale Nationale. www.greenspace-alliance.ca.

Ecojustice est le champion légal de l'environnement. Fondé en 1990 et connu autrefois sous le nom de "Sierra Legal Defence Fund", Ecojustice est la plus grande organisation légale pour l'environnement au Canada. www.ecojustice.ca.

Les Amis du marais de Leitrim regroupe des membres de l'Alliance pour les espaces verts dans la capitale nationale, de la *Coalition for a Healthy Ottawa*, et du Sierra Club du Canada, entre autres.

Pour plus d'Information (disponible en anglais seulement)

- Rapport du Dr. Clarke Topp sur la perméabilité des sols de la zone humide de Leitrim: <http://greenspace-alliance.ca/node/314>
- Rapport du Prof. Gabriel Blouin-Demers sur la tortue de Blanding à Leitrim. <http://greenspace-alliance.ca/node/318>
- Alerte à propos de la délivrance d'un permis de prélever de l'eau <http://greenspace-alliance.ca/node/319>